



**HAL**  
open science

## Lutter contre les rumeurs : mission impossible ?

Philippe Aldrin

► **To cite this version:**

Philippe Aldrin. Lutter contre les rumeurs : mission impossible ?. La revue des médias, 2016. halshs-03167343

**HAL Id: halshs-03167343**

**<https://shs.hal.science/halshs-03167343v1>**

Submitted on 18 Mar 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Lutter contre les rumeurs : mission impossible ?

*La rumeur ne cesse de muter, posant de nouvelles questions à la société. Pour saisir ses formes actuelles, il faut décrypter les logiques sociales de ce dispositif de communication singulier et son rôle dans la dérégulation de l'information sur Internet et les réseaux sociaux.*

Par Philippe ALDRIN, Professeur de science politique à Sciences Po Aix



Des attentats du 11-septembre jusqu'aux actes terroristes perpétrés récemment sur les différents continents, Internet et les réseaux sociaux ont assigné une actualité tragique à la réflexion sur la rumeur, qu'on se plaît encore, paradoxalement, à qualifier de « plus vieux média du monde ». Les connaisseurs de la vaste littérature savante sur le sujet ne s'étonneront ni de cet apparent paradoxe ni de l'acuité des rumeurs en ces temps troublés. En effet, vieux comme le monde social, le phénomène n'en emprunte pas moins sa dynamique aux représentations, aux émotions et aux technologies du temps présent, posant ainsi sans cesse de nouvelles questions aux sociétés.

La recomposition des cultures et des rapports sociaux, les potentialités et les usages des technologies de la communication et les effets de la mondialisation contribuent indéniablement à la transformation des formes de la rumeur, qui s'exprime aujourd'hui à travers des manifestations inédites telles que l'activisme conspirationniste et la propagation instantanée sur les communautés numériques. Si l'on veut saisir la nature de cette transformation, il faut commencer par repenser le cadre d'appréhension spontané du phénomène et rompre avec le prisme psychopathologique dominant.

***Toléré en tant que pratique anodine, le colportage de rumeurs peut être jugé déviant par les tenants de l'ordre établi quand il devient l'outil stratégique de groupes organisés et dissidents***

Plus qu'une croyance collective irrationnelle, la rumeur doit être définie comme un dispositif communicationnel singulier au sein de l'économie générale de l'information. Chaque société historique possède un système de régulation de l'information plus ou moins sophistiqué, et plus ou moins discipliné. L'une des logiques structurantes de ce système est que les détenteurs de l'autorité publique, les professionnels agréés de l'information et les producteurs légitimes du savoir y revendiquent conjointement le monopole de certification des informations (Veyne, 1983). Mais, face à ces instances légitimes de la vérité – et, plus généralement, à la prétention de « véridiction » du pouvoir dirait Foucault – se maintiennent toujours des dispositifs alternatifs de communication, dont la rumeur est un instrument privilégié. Toléré en tant que pratique anodine et spontanée, le colportage de rumeurs peut être jugé déviant, voire déviationniste, par les tenants de l'ordre établi (et de l'ordre des vérités établies) quand il devient l'outil stratégique de groupes organisés et dissidents.

Pour toutes ces raisons, la sémantique de la rumeur est marquée par la clandestinité. D'abord, parce que sa caractéristique première est d'être une contre-version à la version officielle des événements, de l'histoire, de la science, etc. Ensuite, parce qu'elle est surveillée (Bigo *et al.*, 2009) et parfois disqualifiée par les tenants du système légitime de production de l'information. Cette clandestinité imprègne toute l'économie sociale de la rumeur : son mode d'énonciation et de diffusion (partage d'une confidence sur un secret, révélation d'un scandale caché), les dispositions relationnelles de son réseau d'affidés (cercle des initiés au secret), mais aussi sa grammaire narrative (registre du complot, de la manipulation des élites).

Comprendre les formes immédiatement contemporaines de la rumeur suppose donc de mettre en regard, d'un côté, les caractéristiques du système actuel de production de l'information et, de l'autre, les logiques du recours au dispositif communicationnel alternatif et clandestin de la rumeur. En commençant, évidemment, par quelques préalables utiles sur notre état de savoir sur les invariants du phénomène.

## **Invariants et formes sociales de la rumeur**

Gardons à l'esprit que la rumeur est une nouvelle et qu'en tant que telle, elle n'est pas un organisme doué d'une volonté propre, qu'elle n'a aucune vie en dehors des usages qu'en font les individus. Si elle circule et se répand, c'est par une série d'échanges verbaux entre des individus. Nous tiendrons donc pour farfelues toutes les analyses qui considèrent la rumeur comme une entité intentionnée, lui prêtent des traits de caractère et vont parfois jusqu'à l'anthropomorphiser (« la déesse aux mille bouches »). De même que toute explication reposant sur l'analogie supposée entre la diffusion des rumeurs et un autre phénomène (une épidémie contagieuse, la phase métastatique d'un cancer, la morsure d'un serpent, l'éclosion d'un insecte...). Ces « théories » renoncent, de fait, à considérer sérieusement ce que des individus font – mais aussi comment et pourquoi ils le font – quand ils échangent une nouvelle non vérifiée ou incertaine. Mais nous retiendrons que, si l'anthropomorphie et l'analogie sont ici des expédients intellectuels, certains y recourent pour décrire ce qui leur paraît *a priori* inobservable, labile, et donc pour donner une incarnation à ce qu'ils assimilent à tort à une contagion immatérielle et invisible des esprits.

Contre ces raccourcis aventureux, la science de la rumeur doit ses premières avancées véritables à l'introduction des principes de l'observation empirique et des dispositifs expérimentaux dans les sciences sociales (Froissart, 2003). Mais elle tient plus encore ses lettres de noblesse scientifique de la sociologie compréhensive qui a arraché l'étude de cet objet à la morale académique des origines, plus prompte à juger les colporteurs de rumeur qu'à saisir objectivement et méthodiquement les logiques de leur comportement.

## **Que savons-nous des logiques sociales de la rumeur ?**

*Une sociologie de la rumeur en 7 points...*

Qui dit *nouvelle* dit lien avec l'actualité et la réalité, même si la caractéristique des récits de rumeur est précisément d'ouvrir sur une

autre réalité, cachée au grand public. Qui dit *non vérifiée* dit circuit de diffusion qui contourne ou ignore les dispositifs institutionnels qui assurent de façon habituelle la certification et la promotion publique des informations. À partir de ce châssis définitionnel primaire, sept points de connaissance sont aujourd'hui attestés quant aux formes sociales du phénomène. Fait social, la rumeur exige une explication par des facteurs sociaux (structure du marché de l'information, crédibilité et réactivité des producteurs légitimes de l'information, antagonisme des groupes sociaux, effets de contexte...). Ce qui invite à douter de la validité des théories explicatives reposant sur les seules tendances psychologiques attribuées théoriquement aux individus ou aux masses.

- La rumeur est une **révélation, étonnante, subversive voire scandaleuse**. Le potentiel de dévoilement de son message dépend très étroitement du groupe où elle se diffuse, au sens où la forte valeur d'échange qui détermine la rapidité de sa transmission nous renseigne sur ce qui y constitue un élément d'information inédit, mais aussi sur le type de récits qui y acquièrent une signification collective immédiate (Festinger, 1967).

- Pour produire leur **effet de dévoilement**, les récits de rumeurs empruntent et combinent principalement quatre thèmes narratifs : la faute, la trahison, le complot et le mal dissimulé (Aldrin, 2005). De par la nature alternative et clandestine de la rumeur, ces thèmes se déploient prioritairement sur les représentants de l'ordre légitime et les producteurs de vérités officielles : grands médias, institutions de pouvoir et, plus généralement, les « puissants » et les personnalités en vue (les « *people* »).

- Norbert Elias a d'ailleurs relevé la « **sociodynamique de la stigmatisation** » à l'œuvre dans les rumeurs et le commérage (Elias, 1965). Par le ragot, les membres de l'*in-group* (où s'échangent les ragots) moquent et critiquent les membres de l'*out-group* (qui incarnent l'altérité). Ce faisant, le sens ou la morale de son contenu renforcent les valeurs qui fondent l'*in-group* et le distinguent et, souvent, l'opposent aux autres groupes socialement ou géographiquement contigus. La rumeur a donc à voir avec l'entre-soi, le sentiment d'appartenance et les identités collectives.

- La **mécanique de diffusion** de la rumeur épouse précisément les ramifications des liens sociaux établis : entre-soi constitués par les univers d'existence (famille, travail, quartier), réseaux de relations ou communautés de valeurs. Comme pour les opinions et les émotions, le principe de conductivité de la rumeur suit donc un schéma de diffusion de type réticulaire ou communautaire (Sunstein, 2012).

- De ce point de vue, la rumeur est **un phénomène banal**, normal des sociétés humaines (Fine, Rosnow, 1976) par lequel les individus mutualisent leurs connaissances dans une « chaîne improvisée d'information » (Shibutani, 1966), pour tenter – collectivement – d'interpréter une situation inhabituelle ou un événement laissé inexpliqué par les canaux officiels et publics de diffusion des nouvelles.

- Mais, quand la **demande sociale d'informations** sur la situation inhabituelle ou l'événement inexpliqué est urgente et excessive, alors l'excitation collective renforce le crédit accordés à des récits moins vraisemblables et des comportements collectifs irrationnels (réactions violentes, mouvements de panique).

- Pour autant, les individus qui entrent et participent au processus de transmission d'une rumeur n'y croient pas nécessairement. Paul Veyne a définitivement démontré que notre rapport à un récit n'est pas limité à l'alternative binaire croire/ne pas croire (Veyne, 1983) et qu'il subsiste toujours **un régime pluriel du croire** (le croire possible, le croire probable, la suspension momentanée de l'examen critique, le doute diffus...). Les psychanalystes ont, par ailleurs, mis en lumière l'importance du « Et si c'était vrai » et du « Je sais bien (*que ce n'est pas tout à fait la réalité*) mais quand même (*ça pourrait l'être*) », ces petits jeux mentaux d'arrangement avec le réel (Octave Mannoni, 1985).

***Ces sept points de connaissance semblent, pour l'essentiel, tenir face aux mutations récentes du phénomène social des rumeurs. Par contre, plusieurs éléments indiquent que le système de production de l'information s'est recomposé et, avec lui, les logiques et les pratiques du recours au processus communicationnel de la rumeur.***

## **Escalade communicationnelle et marché parallèle de l'information**

Cette évolution se manifeste, de façon globale, à travers la désorganisation structurelle du système sociotechnique qui régulaient jusqu'aux années 2000 les marchés formels et informels de l'information des sociétés démocratiques. Parmi les nombreux signes ou indicateurs de ce changement, trois méritent ici une attention particulière : l'égalisation tendancielle des prises de parole publiques ; la pluralisation des acteurs et des moyens de la communication

médiatique ; la mondialisation du marché des opinions, des émotions et des causes.

En effet, au cours des deux dernières décennies, on a pu observer une généralisation de l'équipement et de l'usage en moyens de la communication stratégique. À côté des acteurs institutionnels et commerciaux déjà convertis à ces pratiques, la plupart des organisations engagées dans la défense d'un intérêt (lobbys, cabinets de consultants, conseillers juridiques) ou dans la défense d'une cause (associations citoyennes, ONG, mouvements sociaux) sont également aujourd'hui dotées d'un appareil de visibilité et d'intervention dans l'espace public (supports médiatiques propres, dispositifs de communication institutionnelle, relations presse, outils de suivi et de ciblage du public, mise en scène de soi, tribunes de presse, etc.). Toutes ces opérations d'information-communication ont des visées persuasives, cherchent à prendre à témoin l'opinion et/ou les pouvoirs publics de la justesse des intérêts et de la cause défendus, générant une « course aux armements communicationnels » (Neveu, 2010).

*La rumeur est souvent comparée à un «  
marché noir » de l'information*

Chaque société historique possède un système sociotechnique de production et de régulation de l'information. Depuis la fin du XIXe siècle, dans les régimes ayant adopté les principes du gouvernement représentatif — État de droit, garanties des libertés fondamentales, suffrage universel, séparation et équilibre des pouvoirs... (Manin, 1995) —, l'émergence des médias de masse avait imposé l'instauration progressive d'une orthopédie démocratique de l'expression publique des informations et des opinions.

En contrepartie de la garantie d'exercice des libertés fondamentales (opinions, réunion, croyance) et de la liberté consubstantielle de la presse, des cadres juridiques et conventionnels assuraient ainsi leur bon usage. Une part de ces cadres étaient des dispositifs de contention des fausses informations et des rumeurs. Mentionnons les chartes d'éthique des journalistes. En France, la première charte des journalistes (1918, remaniée en 1938) désignait « la calomnie, les accusations sans preuves, l'altération des documents, la déformation des faits, le mensonge pour les plus graves fautes professionnelles », déclarant ainsi contraire à l'éthique professionnelle des journalistes le fait de rapporter dans un article des affirmations non vérifiées ou autres rumeurs. La professionnalisation du journalisme — création d'écoles, de diplômes, d'organisations professionnelles, d'un système de cartes (Chupin, 2008) — et la structuration d'une instance collective de validation des contenus

publiables – la rédaction – avaient achevé de poser un cadre d’autocontrôle des journalistes à l’égard des rumeurs (Tuchman, 1976).

Par ailleurs, dans toutes les démocraties modernes, des dispositions juridiques sanctionnent les différentes atteintes à l’honneur ou la réputation des personnes perpétrées par des révélations fausses (ou avérées mais protégées par le droit à la vie privée). En France, par exemple, le droit « refuse par principe de prendre en compte ce phénomène social incontrôlable » (Burguière, 1996), mais le juge peut condamner l’usage de la rumeur en tant qu’allégation ou insinuation de nature à porter atteinte à l’honneur ou à la considération d’une personne (le volumineux contentieux électoral témoigne du recours à cette tradition juridique).

Sans être éradiqués, les marchés parallèles ou clandestins de l’information – la rumeur est souvent comparée à un « marché noir » de l’information (Kapferer, 2010) – étaient donc cantonnés aux marges du système informationnel. En lien avec ce travail de codification et de pacification d’expression publique des opinions, on observe dès la fin du XIXe siècle un processus de domestication de la violence dans la compétition politique et électorale (Garrigou, 2002) et dans les manifestations collectives publiques (Fillieule, 1997).

Ce système de contrôle et d’autocontrôle de publicisation des informations et des opinions a vécu. Internet et les réseaux sociaux, qui se dérobaient aux droits et aux juges nationaux, ont démocratisé et libéralisé les moyens de l’autopublication. Nul besoin désormais d’être journaliste diplômé et titulaire d’une carte de presse ou d’obtenir l’aval d’une quelconque rédaction pour diffuser publiquement des opinions et des informations sur son blog, sa page Facebook ou son compte Twitter. En quelques petites années, les professionnels agréés de l’information ont perdu leur monopole de *gatekeepers* de l’espace public et des *mass media*. Même quand ils font l’objet d’une sélection par un modérateur, la place accordée aux commentaires des lecteurs sur les sites des grands titres d’information ou aux messages des « twittos » au cours des émissions de *talk show* consacre cette abolition du monopole et cette confusion des rôles.

Face à cette égalisation tendancielle de l’accès à l’espace public, les sites des institutions publiques et de grandes marques commerciales se sont aussi adaptés, dressant plus rapidement des contre-feux aux rumeurs (communiqués, clarifications officielles...). Le « *fact checking* » est devenu une pratique spécifique des journalistes de métier (cf. pages « Les décodeurs » du journal *Le Monde*, « Désintox » chez *Libération*), sous la forme d’une rubrique à part entière (alors même que la



vérification de l'information est intrinsèque à toute activité journalistique), mais aussi des gestionnaires de contenus des sites.

Cet appareil de déminage des rumeurs, des « *hoax* » et des « *fakes* » s'opère désormais en direct *on-line*. Immédiatement après l'annonce des attentats de Paris ou de Bruxelles en 2015 et 2016, les sites des grands titres d'information disséquaient en continu les rumeurs qui fourmillaient déjà sur Internet et les réseaux sociaux et expliquaient à leurs lecteurs comment se prémunir contre les fausses informations... pendant que « sur Twitter, des comptes djihadistes diffusaient de fausses informations pour ajouter à la panique ». La chaîne improvisée d'information est désormais une cohue d'annonces, d'interprétations, où les journalistes professionnels tiennent guichet à côté d'autres courtiers en nouvelles plus ou moins honnêtes et de propagandistes.

***La rumeur apparaît comme l'une des principales armes stratégiques des ennemis de la démocratie***

Cet effacement des hiérarchies fonctionnelles connaît des répliques dans l'exercice de la représentation politique avec les aménagements systématiques de « démocratie participative », mais aussi dans l'espace pédagogique où les détenteurs du savoir et du rôle professoral voient leur position d'autorité contestée par leur public.

Les initiatives du type « ateliers d'autodéfense intellectuelle » lancées par des enseignants de collèges et lycées (et soutenues par la tutelle ministérielle) témoignent de la prise de conscience de la nécessité de proposer une réponse adaptée à l'attitude d'élèves mettant ouvertement en doute « la version officielle » de l'histoire sur différents sujets (extermination des juifs d'Europe par le régime nazi, épidémie de sida, attentats du 11-Septembre...). Aujourd'hui, avec la prégnance de la menace terroriste, responsables politiques, journalistes et intellectuels se préoccupent donc légitimement des rumeurs qui fleurissent sur les réseaux sociaux et dont font ventre les pires élucubrations conspirationnistes (Byford, 2011).

La rumeur apparaît en effet comme l'une des principales armes stratégiques des ennemis de la démocratie. Arme rhétorique manipulée par les prosélytes des théories révisionnistes, elle est aussi un *topos* des justifications avancées par leurs disciples lors de leur passage à l'acte (que l'on songe à la version prophétique de l'histoire livrée par Anders Breivik, le tueur norvégien d'Utoya, ou par la plupart des auteurs de *mass shootings* aux États-Unis).

Avec des intentions et tactiques différentes, citoyens (Conspiracy Watch, Snopes, Hoaxbuster, Hoaxkiller, etc.), institutions (cf. l'initiative récente de la ministre de l'Éducation nationale d'une journée d'étude « Réagir face aux théories du complot »), journalistes et chercheurs ont, en quelque sorte, déclaré la guerre aux rumeurs. Mais, avec la croissance permanente du nombre de sites et de supports médiatiques dénonçant les supposés « mensonges de l'histoire officielle » (*ReOpen911*, *asile.org*, Réseau Voltaire, *humanunderground.com*, les vidéos et magazines de l'État islamique, etc.), ce combat pourrait bien se limiter à une concurrence stérile des vérités.

En effet, dans un contexte général marqué, d'une part, par l'accès illimité (ou presque) aux moyens de la communication de masse et, d'autre part, par la mondialisation des opinions, des causes et la volatilité des croyances, l'un des principaux indicateurs de la crise du système informationnel actuel réside justement dans la prolifération *ad nauseam* des sources concurrentes d'information, des analyses d'information-désinformation, des stratégies antagoniques d'influence. Et on ne s'étonnera pas de voir que le volume des rumeurs sur les réseaux numériques gonfle au rythme des ouvrages, articles et conférences qui étudient et dénoncent leur foisonnement... sans l'endiguer. Or, cette situation d'escalade communicationnelle génère principalement des effets de boucle (*loops*) informationnelle propices au phénomène de « bulles » électroniques autour de certains événements (cf. les rumeurs récentes, en France, autour des ABCD de l'égalité).

Par ailleurs, ces entreprises de prophylaxie contre les « épidémies de rumeurs » et les fausses croyances reposent sur une conception erronée du phénomène, vu comme une maladie de l'inconscient collectif, un symptôme d'irrationalité des masses hyperconnectées. Or, il faut se souvenir que, confronté aux rumeurs de guerre – ces bruits infondés qui menaçaient l'espérance de victoire des populations à l'arrière et sapaient le moral des troupes sur le front –, le gouvernement américain avait créé en 1943 un *Office of War Information*. Les spécialistes universitaires de psychologie comportementale du programme avaient alors imaginé une « thérapie collective » anti-rumeurs appelée « clinique des rumeurs » (démentis officiels radiodiffusés et publiés dans la presse, affiches disposées dans des lieux publics dénonçant l'irresponsabilité des colporteurs de rumeurs). Ces campagnes de contre-désinformation avaient principalement produit les effets attendus sur la part de la population qui attribuait encore crédibilité et légitimité aux autorités gouvernementales (Allport, Postman, 1947). On peut voir là une certaine parenté avec des initiatives récentes.

## Internet, palais des rumeurs

Enfin, en levant toute entrave légale et morale à la promotion publique comme à la consommation d'opinions et d'informations quelles qu'elles soient, Internet et les réseaux sociaux rendent malheureusement illusoire une stratégie de lutte contre les rumeurs fondée sur les seuls appels à la raison, à la responsabilité et aux valeurs démocratiques. L'éducation critique aux médias se révèle indispensable, comme l'est l'éthique des journalistes de métier à l'égard des réseaux numériques. Mais le système informationnel ne peut être régulé par les seuls médiateurs du savoir et des faits que sont l'école et les journalistes professionnels. Car le système informationnel est désormais agencé autour de l'espace public numérique. Or, à côté des promesses d'un Internet démocratique et positivement collaboratif (Cardon, 2010), Internet est aussi un gigantesque et infatigable palais des rumeurs. Cette situation a plusieurs causes et ne tient évidemment pas à la seule mise à disposition (ou non) de la bonne information (celle attestée par des instances fiables et objectives). L'une des causes principales est à chercher du côté des « communautés » qui organisent l'économie des liens sur Internet, communautés présentant une structure sociologique très singulière. Tissées en apparence autour d'« amis », d'« abonnés » ou de « followers », ces communautés sont dématérialisées, indénombrables et extraverties, à l'opposé donc des communautés physiques fondées sur des liens suivis, localisés et plus sélectifs d'interconnaissance.

*Les rapports dans l'espace public numérique sont marqués par l'égalité, la publicité et la promiscuité, abolissant les frontières entre l'officiel et l'officieux, l'autorisé et le clandestin*

Le sociologue Erving Goffman a abondamment montré que les mondes sociaux étaient régulés par toute une codification culturelle des interactions de co-présence en public, interactions analogues selon lui à la scène d'un théâtre (chacun y joue son rôle en respectant la partition de l'autre, les comportements en coulisse et sur scène sont différents, etc.). La réussite de toute interaction, dit Goffman, est indexée sur la disposition des « partenaires de l'interaction » à respecter la face sociale des autres, à maîtriser leurs expressions et impressions, à éviter les gaffes et les offenses.

Internet et les réseaux sociaux autorisent des interactions affranchies de

ce souci mutuel d'autocontrôle et de mesure (Chaput, 2008). Rien ou presque n'y réfrène la « sociodynamique de la stigmatisation » à l'œuvre dans le commérage et le colportage de rumeurs. Les communautés engendrées par les réseaux sociaux procurent donc au phénomène d'innombrables schémas de diffusion réticulaire. Par ailleurs, il faut noter que les rapports dans l'espace public numérique sont marqués par l'égalité, la publicité et la promiscuité, abolissant ainsi les frontières entre l'officiel et l'officieux, l'autorisé et le clandestin (entre les coulisses et la scène, dirait Goffman), le factuel et le conjectural. Cette fluidité immédiate entre les divers secteurs du monde numérique rend, en outre, possible la mise en résonance soudaine entre le militantisme déterminé d'organisations engagées dans la fabrication propagandiste d'une Histoire révisionniste du monde et le goût à la mode pour les versions alternatives des événements et les récits survivantistes (sur la deuxième vie d'Hitler ou Ben Laden) qui caressent ce vieux fantasme que « la vérité est ailleurs ».

Aucune thérapie cognitive ne résoudra donc ce « problème », dont le ressort premier est le sentiment d'impunité morale des négateurs, petits ou grands, de la réalité. On ne peut s'empêcher de songer ici au personnage de *La Chute*, à qui Albert Camus fait dire : « En philosophie comme en politique, je suis pour toute théorie qui refuse l'innocence à l'homme. [...] Quand nous serons tous coupables, ce sera la démocratie. » La condition du retour de quelques principes élémentaires d'orthopédie démocratique de l'expression publique sur Internet dépend, au fond, de notre aptitude et de notre volonté à imaginer les voies d'une civilité des rapports sociaux dématérialisés.

## **Références**

- Philippe ALDRIN, *Sociologie politique des rumeurs*, Presses Universitaires de France, 2005
- Gordon W. ALLPORT, Leo POSTMAN, *The Psychology of Rumor*, Henry Holt and Co, 1947
- Dominique CARDON, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Seuil, 2010
- Didier Bigo, et al. (dir.), *Au nom du 11 septembre... Les démocraties à l'épreuve de l'antiterrorisme*, La Découverte, 2008
- Jean-Michel BURGUIÈRE, « La rumeur et le droit », *Recueil Dalloz-Sirey de doctrine, de jurisprudence et de législation*, 18e cahier, 1996
- Jovan Byford, *Conspiracy Theories : A Critical Introduction*, Palgrave Macmillan, 2011
- Mathieu CHAPUT, « Analyser la discussion politique en ligne . De l'idéal délibératif à la reconstruction des pratiques argumentatives », *Réseaux*, 150, 2008

- Ivan CHUPIN, « Les écoles du journalisme. Les enjeux de la scolarisation d'une profession (1899-2008) », thèse pour le doctorat en Science politique, Université Paris-Dauphine, 2008
- Norbert ELIAS, *Logiques de l'exclusion*, Fayard, 1965 (rééd. 1997)
- Leon Festinger, *A Theory of Cognitive Dissonance*, Stanford University Press, 1962 [1956]
- Olivier Fillieule, *Stratégies de la rue. Les manifestations en France*, Presses de Sciences Po, 1997
- Gary Alan FINE, Ralph L. ROSNOW, *Rumor and Gossip. The Social Psychology of Hearsay*, Elvesier, 1976
- Pascal FROISSART, *La Rumeur. Histoire et fantasmes*, Belin, 2002
- Alain GARRIGOU, *Le Vote et la Vertu*, Presses de Sciences Po, 1992
- Erving GOFFMAN, *La Mise en scène de la vie quotidienne (tome 2 : Les relations en public)*, Minuit, 1973
- Jean-Noël KAPFERER, *Rumeurs. Le plus vieux média du monde*, Seuil, 2010 (1ère éd. 1987)
- Bernard MANIN, *Principes du gouvernement représentatif*, Flammarion, 1995
- Octave MANNONI, *Clefs pour l'imaginaire ou l'autre scène*, Seuil, 1985 (1ère éd. 1969)
- Érik NEVEU, « Médias et protestation collective », in Olivier FILLIEULE *et al.* (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, La Découverte, 2010.
- TamotsuSHIBUTANI, *Improvised News. A Sociological Study of Rumor*, The Bobbs-Merrill Co, 1966
- Cass R. Sunstein, *Anatomie de la rumeur*, Éd. Markus Haller, 2012
- Gaye TUCHMAN, *Making News. A Study in the Construction of Reality*, Free Press, 1978
- Paul VEYNE, *Les Grecs ont-ils cru à leurs mythes ?*, Seuil, 1983